



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une
artère sur la commune de Versoix.

du 22 septembre 1970

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de la commune de Versoix du 22 juin 1970;

vu le préavis des archives d'Etat du 17 septembre 1970;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des
artères, du 2 avril 1968,

ARRETE :

Il est donné le nom de :

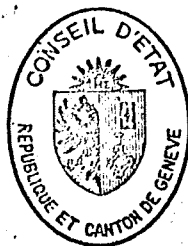
Rampe de la Gare au tronçon reliant la place Charles-David à la
gare de Versoix.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er novembre
1970.

* * *

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Police	2 ex.
Archives	1 ex.
Sautier	2 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

Halland